



Jeudi 21 novembre 2019

Chronique du Docteur MOTTO



Employer une infirmière comme assistante ?

Bonsoir Monsieur,

Je viens d'embaucher une infirmière au poste d'assistante dentaire.

J'aimerais savoir si elle est exemptée de la formation d'assistante dentaire compte tenu de la qualité de son diplôme? Idem pour une aide opératoire de bloc?

Par ailleurs, seraient-elles habilitées à réaliser des gestes simples comme la pose de séparateurs?

Vous remerciant par avance de votre réponse,

Bien à vous.



Bonjour Cher Confrère

La formation d'une infirmière, même si elle est plus complète que celle d'une assistante dentaire, ne répond pas aux critères de cette dernière...

De plus une infirmière travaille « sous la responsabilité et les ordres » d'un médecin, et non d'un Chirurgien-Dentiste !

Donc, pour être employée comme assistante dentaire, elle doit obligatoirement être titulaire du diplôme d'assistante dentaire qualifiée...

Et dans l'état actuel de la législation elles n'ont en aucun cas le droit d'effectuer d'actes en bouche, hormis le travail à 4 mains avec le praticien.

Cordialement